

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le seize octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au gymnase intercommunal d'Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre

N° 158/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 9 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 octobre 2017,

Objet de la délibération :

Convention de mise en œuvre activités adolescents 2017 avec le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey (SIPQ)

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 13
- Votants : 82

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, Mme Calvi Virginie à M. Gérard Chabod, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Faivre-Pierret à M. Groshenry Maxime., M. Bonnefoy Frédéric à M. Laithier Didier

Suppléé(e)s M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

Excusé(e) Ms. Nicolet Jean-Paul, Sage Jean-Luc, Chatelain Claude & Danguy Alain

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Magneron Monique, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Paul Jacques & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison est engagée dans un Contrat Territorial Jeunesse sur le secteur de Quingey.

Dans ce cadre, la CCLL a soutenu l'organisation et la gestion par le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey (SIPQ) de trois semaines d'activités pour les adolescents pendant les vacances d'été 2017.

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à :

- Accepte de rembourser au SIPQ, la somme de 4089 € qu'il a avancé pour ces trois semaines d'activités,
- Autorise le Président de la CCLL à signer la convention de remboursement au SIPQ.

Fait et délibéré en séance, le 16.10.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

